

2024 DU 104 Dénomination place Ady et Gilberte Steg (12e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Il vous est aujourd'hui proposé de rendre hommage à Ady et Gilberte Steg, couple de résistants et de médecins, en attribuant la dénomination “ place Ady et Gilberte Steg ” à une emprise à Paris (12^e).

Adolphe Steg, dit Ady, naît le 27 janvier 1925 à Nizni Verecky, dans ce qui est alors la Tchécoslovaquie (aujourd'hui Nyzhni Vorota, en Ukraine). Stella, Gilberte Nissim naît quant à elle le 17 mars 1924 à Salonique, en Grèce. Ils se marient en 1951.

Arrivé en France à l'âge de sept ans, Ady Steg habite avec sa famille à Paris, dans le quartier d'Aligre (12^e), et entreprend la fin de ses études secondaires au lycée Voltaire (11^e). Pendant la Seconde Guerre mondiale, son père est déporté à Auschwitz et survivra. Ady Steg échappe de peu à la rafle du Vél' d'Hiv', en juillet 1942, et parvient à rejoindre la zone libre avec sa soeur, où il est recueilli par l'abbé Glasberg. Il s'engage alors dans la Résistance dans les Forces françaises de l'intérieur à Sarlat, puis au 3^{ème} bataillon d'Armagnac dans le Gers.

Interne des Hôpitaux de Paris en 1953, il commence sa carrière à l'hôpital Cochin (14^e), devient chef de clinique en 1957, puis chirurgien des hôpitaux de Paris. En 1976, il devient chef du service d'urologie de l'hôpital Cochin, responsabilités qu'il occupera jusqu'en 1990. Ady Steg est membre de nombreuses structures : président de l'Association française d'urologie (1987-1989), secrétaire général de l'Association européenne d'urologie (1984-1992), titulaire puis membre honoraire de l'Académie de chirurgie, titulaire de l'Académie nationale de médecine à partir de 2000.

Nommé au Conseil économique et social (1995-2010), il s'intéresse au problème des urgences hospitalières et il est à l'origine de plusieurs recommandations, notamment sur la médicalisation des urgences ou sur l'articulation entre la médecine de ville et la médecine hospitalière.

Ady Steg est également nommé au collège de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), par décret du 8 septembre 2007.

Il s'investit parallèlement dans les organisations juives en devenant notamment vice-président de l'Union mondiale des étudiants juifs, membre du comité directeur du Fonds social juif unifié, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), président de l'Alliance israélite universelle (AIU), vice-président de la mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France durant l'occupation, qui a joué un rôle important dans la création de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah le 26 décembre 2000.

Installée en France depuis 1932 avec sa famille, Gilberte Steg et sa soeur Hedy rejoignent le mouvement des Éclaireurs Israélites de France (EIF), mouvement qui participa à la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale. Au moment de l'occupation, les deux sœurs restent actives au sein des EIF et intègrent « La Sixième », branche clandestine du service de sauvetage d'enfants juifs. Grâce à la carte de légitimation établie par l'Union Générale des Israélites de France octroyant une protection temporaire à la famille, Gilberte et Hedy vont accueillir au centre Lamarck les enfants juifs isolés dont les parents ont été arrêtés, notamment lors de la rafle du Vél' d'Hiv'.

Cette carte de légitimation étant confisquée en février 1943, la famille Nissim se sépare et se cache en différents lieux. Les deux sœurs sont recueillies par Andrée Pauly, leur ancienne professeure de latin du lycée Jules Ferry (9^e). Lors d'un contrôle d'identité à la gare, Hedy est cependant arrêtée. Le 25 mars 1943, elle sera déportée et mourra en déportation le 30 mars 1943 au camp de Majdanek. Gilberte, qui réussit à s'enfuir, se réfugie chez Andrée Pauly et entre dans la clandestinité. Opérant sous le faux nom de Claire Marchand, la jeune femme effectue des missions de liaison et d'accompagnement d'enfants et d'adultes juifs vers des refuges, dans les départements de l'Orne et de la Mayenne. Après les avoir cachés, elle parcourt ces départements à vélo pour rester en contact avec eux et les aider.

À la Libération, Gilberte est bénévole au centre d'accueil des déportés du Lutetia en tant que membre du Service social des jeunes des EIF.

Elle suivra par la suite des études de médecine et deviendra gynécologue psychosomaticienne.

Ady Steg décède le 11 avril 2021 à Paris (13^e). Il était grand officier de la Légion d'honneur (décret du 30 décembre 2000) et grand'croix de l'Ordre national du mérite (décret du 13 mai 2005). Il était également Docteur Honoris Causa de l'Université de Jérusalem (2001) et de l'Université d'Athènes.

Gilberte Steg décède le 26 septembre 2021 à Paris (16^e). Elle était chevalier de la Légion d'honneur (décret du 13 juillet 2010).

Le couple est inhumé au cimetière parisien de Pantin.

Si vous en êtes d'accord, la dénomination “ place Ady et Gilberte Steg ” sera attribuée à l'emprise, relevant du domaine public routier, située à l'intersection du boulevard Diderot et des rues de Charenton et Beccaria à Paris (12^e), conformément au plan annexé au présent exposé des motifs, en dérogation à la règle qui prévoit que le nom d'une personnalité ne peut être attribué à une voie publique de Paris que cinq ans au plus tôt après son décès.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

LOCALISATION

2024 DU 104 Dénomination place Ady et Gilberte Steg (12e).

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " place Ady et Gilberte Steg " à une emprise à Paris (12^e) ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE au nom de la 2^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination " place Ady et Gilberte Steg " est attribuée à l'emprise, relevant du domaine public routier, située à l'intersection du boulevard Diderot et des rues de Charenton et Beccaria à Paris (12^e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.